



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Pablo KRASNOPOLSKY - 06 52 32 93 89

Cas de tuberculose dans un lycée du Val-de-Marne

Les cinq cas de tuberculose détectés lors du dépistage effectué au lycée Eugène Delacroix de Maisons-Alfort (Val-de-Marne) -un enseignant et quatre élèves-, conduisent à questionner l'état de la médecine du travail, appelée "médecine de prévention" dans l'Education nationale. Il n'y a aujourd'hui que 65 médecins de prévention pour un million d'agents, alors qu'un médecin du travail est normalement requis pour 3 000 personnels.

Les personnels de l'Education nationale ont pourtant droit à une surveillance médicale, codifiée par le décret 82-453 du 28 mai 1982. Ce dernier stipule, par exemple, que les administrations sont tenues d'organiser un **examen médical annuel** pour les agents qui souhaitent en bénéficier (*art. 22*). Ceux qui n'en ont pas bénéficié, font l'objet d'une visite médicale obligatoire tous les cinq ans (*art. 24-1*). Des autorisations spéciales d'absence sont accordées pour permettre aux agents de subir les examens médicaux (*art. 25*).

A l'évidence, les conditions d'une application effective du droit à la prévention et au suivi médical des agents de l'Education nationale, dans le département comme dans le reste de la France, ne sont pas réunies.

La persistance de la tuberculose, quand bien même les chiffres officiels établissent qu'elle aurait moins frappé en 2010 qu'en 2000 (en Ile-de-France : 1 912 cas contre 3 157), n'est pas sans rapport avec l'aggravation de la précarité et des conditions de vie dans notre société.

Comme l'Education, la santé publique ne doit plus être sacrifiée aux logiques d'économie budgétaires.

Montreuil, le 24 mai 2012